DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER

M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC

M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

<u>2022_16</u> <u>Vote du budget primitif 2022</u>

Rapporteur: P. Jacqueminot

Le Budget primitif de la commune se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 16 161 874,66 €

Chapitre Budgétaire	Objet	
013	Atténuations de charges	45 000,00 €
70	Vente de produits, prestations de service	700 000,00 €
73	Impôts et Taxes	8 184 222,00 €
74	Dotations, subventions, participations	2 199 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	30 000,00 €
76	Produits financiers	200,00€
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	62 529,00 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	4 920 923,66 €

Total des dépenses de fonctionnement : 12 032 078,76 €

Chapitre Budgétaire	Objet	
011	Charges à caractère général	2 230 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 677 413,00 €
014	Atténuation de produits	166 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 864 330,00 €
66	Charges financières	218 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
022	Dépenses imprévues	300 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 629 995,76 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	941 240,00 €

Section d'investissement

Total des recettes d'investissement : 7 129 776,00 €

Chapitre Budgétaire	Objet	
13	Subventions d'investissement	553 610,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 154 060,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	686 691,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	516 000,00 €
024	Produits de cessions	813 410,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 629 995,76 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	941 240,00 €
R001	Excédent d'investissement	834 769,24 €

Total des dépenses d'investissement : 7 129 776,00 €

Chapitre Budgétaire	Objet	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	163 821,00 €
204	Subventions d'équipement versées	124 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 711 369,00 €
23	Immobilisations en cours	3 614 030,00 €
27	Autres immobilisations financières	810,00€
16	Emprunts et dettes assimilés	1 253 217,00 €
020	Dépenses imprévues	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	62 529,00 €

Un rapport de présentation synthétisant les données issues de la maquette budgétaire est joint en annexe.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 mars 2022,

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022 Affiché le 29 Mars 2022

ID: 056-215600784-20220322-DEL_2022_16-BF

ADOPTE le budget primitif 2022.

Adopté par 24 voix pour – 4 contre (LE GROGNEC Pierre-Yves qui a procuration de LAMY Henri-Philippe, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard qui a procuration de DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, MORIO Estelle).

Pour extrait conforme, Guidel, le 23 Mars 2022 Le Maire, Joël DANIEL

